



ECOLE DU BIEN-ETRE ANIMAL

EQUICARE

SIRET 512 707 233 00023 RCS Lisieux

26 chemin de l'église 14130 Tourville-en-Auge

Organisme de formation : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28140308814 auprès de la préfète de région de Normandie »

Le « bien-être » se définit couramment par « un état agréable résultant de la satisfaction du corps et du calme de l'esprit ».

L'OMS fait un rapprochement entre la santé et le bien-être, en disant que « la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social ».

Dès lors, on comprend que le bien-être est l'état naturel de l'être vivant.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation vise à donner au praticien l'ensemble des méthodes et techniques manuelles de massage, d'étirements, de mobilisation passive articulaire et d'énergétique chinoise, dans une optique de bien-être, de relaxation et aussi de prévention, d'optimisation et de pérennisation de la performance, de récupération et de réadaptation passive et active des animaux de sport, de course, de loisir ou de travail ou de compagnie.

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLOME EQUICARE

Chaque année de formation est sanctionnée par un contrôle continu, des épreuves théoriques et pratiques, par la réalisation du suivi d'entraînement pratique, des 2 stages et de la remise d'un mémoire.

Pour obtenir le certificat de fin de cycle, le candidat devra se sentir prêt, avoir participé à tous les modules, à tous les stages et validé son suivi pratique d'entraînement, avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 pour chaque épreuve théorique, une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 aux contrôles continus, obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve pratique, et avoir défendu et remis un mémoire de 10 pages maximum sur le sujet de son choix.

ORGANISATION

Un contrat de formation est établi entre l'élève et [Equicare](#).

Afin d'apporter à chaque élève le temps nécessaire à son apprentissage et de disposer d'un nombre d'animaux suffisant, [Equicare](#) limite volontairement le nombre d'élèves.

Les animaux abordés sont les chevaux, les chiens, les chats, les NAC et les bovins.

La formation en Bien-être animal est d'une durée de 3 années.

La formation a une orientation pratique marquée, en rapport avec le côté manuel prépondérant de cette pratique.

Chaque année est divisée en 9 modules de 4 jours chacun, du mois de novembre au mois d'août de l'année suivante.

Au cursus de la première année s'ajoute le stage préalable.

Le soutien théorique de chaque module est envoyé aux élèves 15 jours avant chacun d'eux. Les matières abordées sont le massage, le stretching, la mobilisation passive articulaire, l'énergétique chinoise, la réadaptation, l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la biomécanique, l'imagerie, la pharmacologie, l'alimentation, la préparation physique, l'équitation, l'éthologie, le bien-être animal, etc.

Un suivi d'entraînement est organisé par l'élève, pendant la durée de sa formation, entre chaque module, dans un ou plusieurs établissements, au choix de l'élève. Ce suivi est encadrée par une convention établie entre l'établissement hôte, l'élève et [Equicare](#).

Les élèves doivent organiser chaque année de formation, 2 stages de 5 jours chacun, chez un maréchal-ferrant, dans une clinique vétérinaire canine, équine, rurale, dans des écuries de courses ou de sports équestres, dans un club hippique, dans un refuge canin, dans un élevage canin ou dans un élevage bovin. Ces stages sont encadrés par une convention.

Chaque année de formation se décompose comme suit :

- Formation présentielle : 36 jours répartis en 9 stages de 4 jours, à 8 heures par jour : 288 heures,
- Etude et recherche en vue du mémoire : 300 heures,
- Entraînement pratique : 600 heures,
- Stages : 80 heures.

Total : 1 268 heures.

La première année est créditée, en plus, des 32 heures du stage d'initiation préalable à l'entrée en formation.

La réussite à l'examen de fin de 1^{ère} année (BIEN-ETRE niveau 1) octroi à l'élève la possibilité d'exercer professionnellement sur des animaux, dans la limite de ses compétences, dans une optique de bien-être et après avoir rempli toutes les obligations administratives légales.

La formation peut être intégrée en cours de cursus, sous certaines conditions. Les modules non effectués devront être rattrapés. Un aménagement de la formation pourra être accepté, sur demande de l'élève.

En cas de force majeure, [Equicare](#) se réserve le droit de suspendre la formation et de modifier le programme de chaque module, les dates de chaque module, le nombre de modules et le lieu de la formation.

Les élèves ont la possibilité de venir en formation accompagné de leur cheval, sous certaines conditions.

L'élève est assuré sur son lieu de formation, lors de son suivi et pendant ses stages.

INTERVENANTS

Hervé Baldassari : Responsable de la société **EQUICARE**, MKDE, préparateur physique, ostéopathe humain (N° ADELI : 780004016), ostéopathe équin.

Alizée Guimard : Physiothérapeute humain (Bachelor of science en physiothérapie, certificate of advanced studies en angiologie et drainage lymphatique), physiothérapeute pour animaux (diplôme fédéral de la fédération suisse de physiothérapie animale), Diplôme européen de thérapie lymphatique pour animaux.

Marie Azéma Equinfluence: Praticienne shiatsu équin (Ecole Ouma Te Ate), praticienne Bodywork équin (Holistic Horsecworks US).

TARIF

1 000 € le stage préalable à l'entrée en 1^{ère} année.

8 000 € par année de formation.

Frais administratifs : 200 € par année de formation.

LIEU DE FORMATION

EQUICARE

999 D142

14510 Gonneville-sur-Mer

RENSEIGNEMENTS

+33 645703038

info@equicare.fr

www.equicare.fr

LES FORMATIONS EQUICARE SONT DATADOCKÉES